

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux Publics : convention nationale de partenariat pour l'amélioration de la Santé au travail

Paris, jeudi 29 mars 2012 – Après une année de préparation, le président de la FNTP, Patrick Bernasconi, a signé aujourd'hui **une convention par laquelle la FNTP s'engage dans un partenariat avec le ministère du travail, de l'emploi et de la santé** (direction générale du travail), la **Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés** (direction des risques professionnels), **l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)** et **l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB)** pour atteindre de nouveaux objectifs en matière de santé au travail. Cette convention repose sur des engagements précis pris simultanément par chacun des partenaires qui vont mobiliser une capacité d'expertise forte, rarement réunie au service de la santé au travail dans les TP. Un des objectifs phares de cette convention est de **mobiliser l'ensemble des entreprises de Travaux Publics pour réduire leur sinistralité**.

Huit domaines prioritaires de santé au travail dans les Travaux Publics ont été définis : la prévention des risques chimiques et des risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction ; la prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques ; la prévention des risques psychosociaux ; la prévention des risques routiers professionnels ; l'amélioration de la conception des machines ; le renforcement de la santé - sécurité au travail dans tous les types de formation (initiale et continue), ainsi que la rationalisation des formations spécifiques à la sécurité et à la santé au travail ; le repérage, la diffusion et la promotion des bonnes pratiques des entreprises ainsi que la sensibilisation des maîtres d'ouvrage aux obligations de coordination et de conception pour renforcer la sécurité des salariés.

Outre les actions d'information menées par l'OPPBTB et la CNAMTS, la FNTP a prévu dans le cadre du dialogue social permanent établi au moyen d'un Contrat d'avenir TP, d'informer régulièrement les organisations syndicales de salariés sur les avancées réalisées. Les résultats des travaux feront l'objet **d'une diffusion selon toutes formes appropriées** (édition, film, séminaire, publication web...). **Un bilan annuel de la mise en œuvre** de la présente convention sera aussi réalisé au sein d'un comité de suivi composé de chaque organisme signataire, notamment pour faire l'état d'avancement des travaux engagés, évaluer le respect des engagements, organiser la communication appropriée et compléter, si nécessaire, le programme de travail.

Cette convention de partenariat est **conclue pour une durée de 5 ans** ; elle pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Depuis 10 ans dans les Travaux Publics :

- Le taux de fréquence des accidents du travail a baissé de 25%
- Leur taux de gravité a aussi baissé de 12%
- Le nombre des décès (25) a aussi baissé de 17% sur la période.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fntp.fr